

pour leur achèvement. Les sculptures du cloître de Ponce notamment, construit de 1115 à 1118, et retirées du sol, lui fournissent un terme de comparaison très important et très précieux, non moins que les débris sculptés retrouvés dans le sol du déambulatoire, et la différence de style qui sépare les chapiteaux des sculptures du grand portail.

Il faudrait, à la vérité, tout rappeler en détail de ce mémoire. Mais nous le caractériserons suffisamment en constatant qu'il est si dru et si nourri de faits, si riche de comparaisons, qu'il constitue non seulement pour Cluny, mais encore, parce que Cluny est un monument d'importance capitale, un travail désormais essentiel aux archéologues pour connaître l'histoire de l'art médiéval. Si ces pages nous font désirer avec encore plus de vivacité l'achèvement de la grande monographie en cours, elles nous permettent d'en attendre la publication avec un moindre dommage pour nos études, aujourd'hui pourvues d'une solide assiette. Certes nous pouvons regretter qu'un archéologue étranger nous dote aujourd'hui de ce bénéfice ; mais tout au cours du *xix*<sup>e</sup> siècle comme au premier quart du *xx*<sup>e</sup>, le champ était libre à nos compatriotes pour entreprendre semblables recherches. Il sera du moins permis de noter dans cette revue que, dans ce redressement contemporain de nos connaissances sur Cluny, l'enseignement de notre Faculté des Lettres et le labeur de nos érudits bourguignons tient une place honorable. Ainsi sont démontrés une fois de plus la nécessité et le bienfait des recherches provinciales désintéressées, indépendantes et exemptes de tout système d'école.

C. OURSEL.

---

POUR L'HISTOIRE DES LETTRES ET DES SCIENCES EN BOURGOGNE  
AU MOYEN AGE. — I.

**Un manuscrit médical du XII<sup>e</sup> siècle ayant appartenu  
à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre**

L'abbaye bénédictine de Saint-Germain succéda à un oratoire dédié à saint Maurice, qui avait été fondé à Auxerre par l'évêque Germain, vers 422<sup>1</sup>.

Ses écoles jouirent d'une grande réputation du *ix*<sup>e</sup> au *xii*<sup>e</sup> siècle. Sans doute y enseigna-t-on la médecine, ni plus ni moins que dans les autres écoles monastiques de ce temps.

---

1. *Gallia christiana*, 1770, XII, c. 361 et s.

Saint Héric, qui fut écolâtre de Saint-Germain et mourut vers 880, rapporte qu'un comte d'Auxerre, frère de l'impératrice Judith <sup>1</sup>, souffrait de glaucome et que les médecins, ni ceux du palais, ni aucun autre dans tout le royaume, n'avaient su le soulager. Il avait perdu la vue et ses douleurs étaient intolérables. Une opération chirurgicale fut décidée ; on emploierait le fer et le cautère. Alors Conrad se rendit à l'abbaye ; il pria au tombeau de saint Germain, tandis que les religieux finissaient de chanter matines. D'abord il n'en souffrit que plus, mais comme il avait ramassé des herbes auprès du tombeau du saint et comme il les avait appliquées sur son œil pour le rafraîchir, sa douleur disparut rapidement et il recouvra la vue. Reconnaissant, Conrad fit agrandir l'église abbatiale <sup>2</sup>.

Un érudit local, l'abbé Carré, commente ainsi ce récit : « Héric nous donne la mesure avec laquelle nous devons apprécier l'élan de la foi naïve de Conrad, lorsqu'il nous rappelle qu'à Saint-Germain, on soignait les malades, et que les frères se livraient avec succès à la pratique de la médecine <sup>3</sup> ». J'ai parcouru le poème *De vita s. Germani* de saint Héric, ainsi que l'ouvrage en prose du même auteur *De miraculis s. Germani* ; je n'ai pu y trouver d'allusion à l'activité médicale déployée par les moines de Saint-Germain.

L'abbaye avait eu une riche bibliothèque qui fut saccagée en 1567, pendant les guerres de religion. Dom Martène, qui la visita en 1708, constate que « les herétiques et la négligence des anciens moines ont dissipé un si grand nombre de manuscrits, qu'il n'en reste aujourd'hui que fort peu » ; il ajoute que ceux-ci « ne laissent pas d'avoir leur mérite » <sup>4</sup>.

Actuellement ce qui subsiste de ces manuscrits est dispersé. Léopold Delisle en a signalé un à Leyde <sup>5</sup>. Un autre, contenant des œuvres de Bède le Vénérable, a été découvert à l'abbaye de Melk (Autriche) par Th. Sichel, qui y a relevé des recettes de médecine ainsi que des notes sur les plantes médicinales, tracées par une main du x<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>.

En France, trois dépôts se partagent les manuscrits de Saint-Germain. La Bibliothèque nationale de Paris en possède deux,

1. Oncle, par conséquent, de Charles le Chauve et non son neveu, ainsi qu'on l'a dit.

2. MIGNE, *Patr. lat.*, 1852, CXXIV, c. 1247 et s.

3. *Congrès scientifique de France, 25<sup>e</sup> session...*, 1858, 1859, II, p. 10.

4. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur...*, 1717, I, p. 56.

5. *Bulletin historique et philologique*, 1886, p. 58-60.

6. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1862, III, 5<sup>e</sup> s<sup>te</sup>, p. 28-38.

peut-être trois <sup>1</sup>. J'en ai compté onze dans le catalogue de la Faculté de médecine de Montpellier <sup>2</sup>. Le lot le plus considérable est resté, comme de juste, à Auxerre où il est conservé à la Bibliothèque municipale. Suivant Auguste Molinier, il comprend trente-quatre manuscrits <sup>3</sup>, dont un seul, celui qui porte le n° 22, contient des œuvres de médecine.

Il s'agit, en réalité, de deux manuscrits distincts qui, vers le xv<sup>e</sup> siècle, ont été réunis sous une commune reliure.

Nous ne nous attarderons pas auprès du premier de ces deux manuscrits ; il contient des œuvres théologiques de saint Ambroise, évêque de Milan. Par contre le deuxième qui comprend les folios 70 et suivants du recueil actuel, est entièrement médical.

De l'avis de Molinier son écriture est du xii<sup>e</sup> siècle.

Il est, en majeure partie, c'est-à-dire du f° 70 au f° 116, occupé par un ouvrage qui ne semble pas commun, *Expositio Aptalionis in VII. libros Aforismorum Ipcratis*. On n'en a signalé que deux textes <sup>4</sup>, celui-ci et un autre au Musée britannique, sous la cote Royal 12, E.xx., datant, lui aussi, du xii<sup>e</sup> siècle. Dans ce dernier le commentateur est nommé Attalio ou peut-être Altalio <sup>5</sup>.

Voici les premiers mots de cet ouvrage :

*Incipit expositio Aptalionis in VII. libros Aforismorum Ipcratis. Cap. 1. Vita brevis, ars autem proluxa, tempus vero velox, experimentum autem fallens, determinatio molesta. Vitam brevem, artem autem prolixam dixit eo quod ars medicine multas habet artes precurrentes sibi, antequam ad medicinam ingrediatur. Id est grammaticam, rethoricam, musicam, mathematicam, filosoficam, geometricam. Scire de erbis, de medicaminibus, de metallis, de elementis, hoc est quid est ignis, aqua, terra, aer, unde compactum est corpus hominis...*

1. L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale...*, 1874, II, p. 405-406.

2. Les ms. 71, 74, 90, 130, 256, 331, 346, 349, 365, 370, 409. Certains sont donnés seulement comme provenant « de la bibliothèque d'Auxerre », sans qu'il soit dit qu'ils aient appartenu à Saint-Germain. Aucun d'eux ne contient des textes de médecine. Il en est de même des manuscrits de Leyde et de Paris.

3. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, départements*, 1887, VI, p. 5.

4. H. DIELS, *Die Handschriften der antiken Ärzte*, 1. Teil, Hippokrates u. Galenos, p. 14-16, in *Abhandlungen der Königl. preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1905 ; cf. L. THORNDIKE and P. KIBRE, *A catalogue of incipits of mediaeval scientific writings in Latin*, Cambridge, Mass., Mediaeval Academy of America, 1937, in-4°, c. 777.

5. George F. WARNER and Julius P. GILSON, *British Museum, Catalogue of Western manuscripts in the Old Royal and King's collections*, II, 1921, p. 56-57. Il existe une copie de ce manuscrit par Daremberg ; ms. 439 de l'Académie de médecine de Paris.

C'est là un véritable programme des études préparatoires à celle de la médecine, d'abord le *trivium*, moins toutefois la dialectique, puis le *quadrivium*, où fait défaut l'astronomie, remplacée par la philosophie. Enfin la connaissance des herbes, des médicaments, des métaux, des quatre éléments dont est composé le corps humain à l'exemple du macrocosme, toutes matières qui peut-être trouveraient meilleure place dans l'enseignement médical proprement dit, que dans la propédeutique.

Vient ensuite (f<sup>o</sup> 116) un court poème sur les urines.

- Quisquis naturas urine noscere curas,  
Ubi curata feras carmina nostra legas.  
Dum sunt urine clare modicumque citrine,  
Nec suus egressus aliqua fit parte molestus*
- 5) *Signant quod colere, quod flegmate, sanguis et ipse,  
Nec se pretereunt, sed recto tramite cedunt,  
Ac sani vivunt homines dum talia fiunt.  
Sed cum fiunt rubeae, grossoque liquore refecte,  
Clare monstratur quod sanguis transgrediatur.*
- 10) *Cum vel aurata cernuntur et atenuate  
Significant colere<sup>1</sup> rubicunde cuncta sub esse.  
At cum sunt tenues, alboque colore micantes,  
Dicunt esse datum colere nigre dominatum.  
Hec parunt orbi diversi semina morbi.*
- 15) *Unde quod istorum remoremur damna malorum,  
Nobis formacie fiunt et flebotomie.  
Fex urinarum si quid presagit amarum,  
Atque superveniant rubeum croceumve virensve,  
Dulcia leticie nobis promittit mente.*
- 20) *Sed color urine, rubeus cum cernitur esse,  
At fex multa subest albissima grossa modeste,  
Juncta sedens fundo motu levis orbe rotundo  
Supplicium febris sublatum signat ab egris.*

Ces vingt-trois vers ne ressemblent en rien à ceux du *De urinis* de Gilles de Corbeil. A l'exception des vers 18 et 21, ce sont des vers léonins, c'est-à-dire que leur dernière syllabe rime avec la césure. C'est à ce type de vers qu'appartiennent pour la plupart ceux du *Flos medicinae*, du Régime dit de Salerne, où l'on reconnaîtra d'ailleurs nos vers 1 et 2, immédiatement suivis de deux vers qui, et ceci n'a pas échappé à Salvatore de Renzi, attestent l'origine montpelliéraine du chapitre des urines du célèbre poème :

*Quicquid enim scribam probat ars et opus medicinae,  
Esique mihi testis mons phisicus pesulanus*<sup>2</sup>.

1. Le manuscrit porte « colere ».

2. S. de RENZI, *Collectio Salernitana...*, V, 1859, p. 65 (vers 2262 et s.). Ces vers n'ont pas été recueillis par Arnaud de Villeneuve dans son commentaire du poème salernitain. Pourtant, s'il s'agit d'une interpolation, celle-ci est ancienne. A la Bibliothèque nationale de Paris, j'ai rencontré ces vers dans le ms. lat. 6891 (f<sup>o</sup> 130 v<sup>o</sup>) qui date du xiv<sup>e</sup> siècle et dans les ms. lat. 6931 (f<sup>o</sup> 128 v<sup>o</sup>), 14927 (f<sup>o</sup> 106 v<sup>o</sup>), 15171 (f<sup>o</sup> 133) qui datent du xv<sup>e</sup>.

Aucune allusion à Montpellier dans le manuscrit auxerrois qui, les deux premiers vers mis à part, n'offre rien de commun avec le *Flos medicinae*. Pour les vers 3-19, je ne connais pas d'autre texte que celui qui est publié ci-dessus. Par contre, j'ai retrouvé les vers 20-23, à la suite des *Regule de urinis* du ms. lat. 10.237 de la Bibliothèque nationale, qui date du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est par eux que s'achève dans ce manuscrit un poème de 20 vers sur les urines, poème dont les seize premiers vers sont identiques aux vers 2340-2342, 2351-2357, 2360, 2358, 2361-2362, 2359, 2363 du *Flos medicinae*, tel que l'a publié Salvatore de Renzi.

A la suite du poème sur les urines, un petit traité en prose, avec ce titre en lettres rouges : « De complexionibus ». Titre trompeur, car il ne s'applique, encore qu'imparfaitement, qu'au premier chapitre dont voici l'incipit (f<sup>o</sup> 116) : « Complexio calida et humida prestat urine ruborem in colore... ». Il y est traité des caractères donnés aux urines par la complexion ou le tempérament du sujet. Le deuxième chapitre (f<sup>o</sup> 116 v<sup>o</sup>) est intitulé « De planetis febribus » et commence par ces mots : « Urina<sup>1</sup> nigra quartanas nunciat, urina nebulas scissas habens maxime noxiva dicitur.. ». Les chapitres suivants (f<sup>os</sup> 116 v<sup>o</sup> - 117 v<sup>o</sup>) sont : *De quartanis*. — *De tercianis*. — *De cotidianis*. — *De dolentibus caput*. — *De cardiacis*<sup>2</sup>. — *De pulsu litargicorum*. — *De pleureticis*. — *De peripleumoniacis*. — *De sinanciiis*. — *De [s]pasmu et tetano*. — *De ydroforis*. — *De ilii dolore*. — *De epilepticis*. — *De ruphione apostematis*. — *De cateticis*. — *De disintericis et ciliacis*. — *De nefreticis*. — *De hictericis*. — *De epaticis*. — *De spleniticis*. — *De arteticis*. — *De ciaticis*. — *De renum ulceratione*. — *De scabie in vesica*. A propos de chacune de ces affections l'auteur indique les éléments du diagnostic et du pronostic, éléments fournis presque exclusivement par l'examen du pouls et des urines.

Le manuscrit se termine (f<sup>os</sup> 117 v<sup>o</sup> - 118 v<sup>o</sup>) par des recettes dont voici les titres et les premiers mots :

*Ad guttam fistulam. In primis optimum est secari, postea ignito ferro conburi... Ad omnes guttas. Accipe salivam et feniculum... Si vis habere optimum unguentum accipe fumum terre... Si vis dissintheriam restringere accipe caseum in maio factum... Collirium ad oculos optimum. Barbe Jovis manipulum... Ad guttam dentium. Accipe allium fortiter tritum...*

1. Dans ce mot, le rubricateur a rempli le blanc réservé à l'initiale par un P au lieu d'un U, ce qui est dépourvu de sens.

2. Le titre de ce chapitre a été omis dans le manuscrit.

La septième et dernière est celle du cathartique impérial :

*Katarticum imperiale quod optime caput purgat et os bene olens reddit, de toto corpore et stomaco utramque coleram quiete deducit. Recipe diagridii, zachare, amborum dragm. VIII, cinnamomum, nardi, salsifrage, polipodii omnium dragm. IIII, gariofili, zinziberis, cellice, melanopiperis, macropiperis, cardamomi, amomi, folii omnium dragm. III, mellis quod sufficit. Datur ante cenam et post cenam in modum nucis miristice*<sup>1</sup>.

La formule de cette confection laxative, faite pour les empereurs, se retrouve dans l'*Antidotaire Nicolas*, additionnée d'hermodactes et de myrobalans citrins<sup>2</sup>.

Dr ERNEST WICKERSHEIMER.

POUR L'HISTOIRE DU TRAVAIL EN BOURGOGNE. — I.

### Les chambrelans

Par *chambrelan* ou *chamberlan* il faut entendre celui qui, sans avoir la qualité juridique de maître, s'en arroe les prérogatives et prétend jouir des privilèges attribués à cette qualité, sans se soumettre aux obligations qui y correspondent. Le *chambrelan* qui n'a pas subi l'épreuve du chef-d'œuvre, qui a fait l'économie des droits de maîtrise et de jurande, tient atelier chez lui et y concurrence clandestinement les maîtres de même métier, qui ont acheté ce droit au travail, qu'il ne tient que de son audace.

M. Porée signale divers exemples de cet esprit d'indépendance et les note comme un signe de la désaffection qui, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, se manifeste à l'égard du régime corporatif<sup>3</sup>.

En réalité, il faut remonter plus haut. Les *chambrelans* semblent avoir toujours existé : « Pas de statuts, écrit M. Hauser<sup>4</sup>, qui ne demandent l'extirpation de cette damnable liberté. Mais la répéti-

1. Sans doute pour « muscate ».

2. NICOLAUS, *Antidotarius medicinalis*. Cf. Paul DORVEAUX, *L'Antidotaire Nicolas, deux traductions françaises...*, Paris, H. Welter, 1896, in-8<sup>o</sup>, p. 20 et 70.

3. Ch. PORÉE, *Les communautés de métiers dans la région de l'Yonne...* (extrait du B S S Y, 2<sup>e</sup> semestre 1917), Auxerre, Gallot, 1919, 104 p. in-8<sup>o</sup>, p. 33, 34 et note.

4. H. HAUSER, *Ouvriers du temps passé (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Alcan, 1899, in-8<sup>o</sup>, p. 117.